



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 11 août 2026 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet de la dérogation demandée

La demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0004 vise à permettre une entrée charretière d'une largeur de 12 mètres alors que l'article 9.8.3 du règlement de zonage numéro 2006-009 prescrit une largeur maximale de 9 mètres.

Identification du site concerné

La demande concerne le 165 rue du Soufflet, propriété de Mme France Boily.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 23 juillet 2026.

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière